



Air France



### La CFE-CGC alerte l'instance du CSE Cargo

Une réorganisation massive, sans analyser les impacts tant financiers qu'humains : La CFE-CGC alerte la direction.

Pour en savoir 

### Le Flex Office


Ce nouvel environnement apparaît à Air France dans les Nouveaux Espaces de Travail du Siège et devrait s'étendre prochainement dans toutes nos Directions.



**Est-ce le bon moment, en pleine période Covid19, de changer les points de repères des salariés de notre entreprise déjà impactés psychologiquement par cette crise sanitaire ?**

Est-ce une hérésie ???

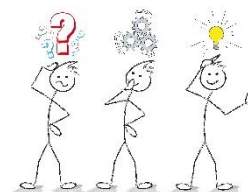
Avec votre libre arbitre, à vous de juger !!!

Pour en savoir 


### Du sens au travail

La crise du Covid a bouleversé notre rapport au travail et mis en évidence la limite du télétravail massif. En conséquence, le sens du travail, notre rapport à l'entreprise et son management sont modifiés.

Nous assistons à un changement de paradigme de la valeur « travail » et **les entreprises** doivent lui redonner du sens et une raison d'être.



La concurrence pousse notre entreprise à développer une véritable culture de la transformation continue et de la digitalisation des métiers, mettant de plus en plus de **collaborateurs** en difficulté. Quant au **manager**, il doit d'intégrer la confiance induite par le télétravail du collaborateur invisible, ce qui suppose un lâcher prise sur le management procédural dont souffrent beaucoup d'entreprises.

Pour en savoir 

### La déconnexion

est un sujet majeur pour la Qualité de Vie au Travail des salariés et nous dénonçons régulièrement sa non-application au sein de l'entreprise.



Les études sur les risques psycho sociaux le prouvent, **la frontière entre la vie privée et professionnelle se réduit**. Chacun s'impose de répondre instantanément, notamment aux mails envoyés hors temps de travail.

**Protégeons notre santé et celle de nos collègues.**

Pour en savoir 

### Agirc-Arrco : prolongation de l'aide financière.

Dans le cadre de la crise sanitaire, Malakoff Humanis se mobilise pour les salariés cotisant au régime de retraite Agirc-Arrco et rencontrant des difficultés financières dues à une baisse de revenus en 2021 liée à l'activité partielle.

**Cette aide peut atteindre 1 500 € selon votre situation financière.** Elle est accordée une seule fois, sur demande individuelle, aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence Agirc-Arrco en 2020. Comment en bénéficier ?

**Avant le 31 décembre 2021** par mail adressé à [aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com](mailto:aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com), joindre l'avis d'imposition, les bulletins de salaire mentionnant l'activité partielle depuis janvier 2021, RIB et justificatifs des difficultés financières.

Pour en savoir 

